

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL
DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024

Le comité Syndical s'est réuni en session extraordinaire le vendredi 8 novembre 2024 à 11H00 sous la Présidence de Monsieur Alain FRÉCHOU au lieu habituel de ses réunions en présence de Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie et Présidente de l'Association Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées et de Monsieur Sébastien DENARD (assistant).

Date de convocation : 24 octobre 2024

Délégués du SMGA présents :

Jacques ALBENQUE, Claude CAU, Serge COLLA, Alain FRÉCHOU, Patrick LAGLEIZE, Marie NADALET, Patrice PICARD, Henri RIBET, Elisabeth ROUÈDE, Patrick SAULNERON

Délégués du SMGA absents excusés :

Alain PUENTÉ
Brigitte SEGARD
Yoan RUMEAU

Délégués du SMGA absents :

Pierre ABBES, Roman DEMANGE, Gilles FAVAREL, Magali GASTO-OUSTRIC, Raymond JOUBE, Denis MARTIN, Éric MIQUEL, Claude PUIGDELLOSAS, , Evelyne SANSONETTO, Michele STRADERE, Laure VIGNEAUX

Sous la présidence de Monsieur Alain FRECHOU
Monsieur Claude CAU est désigné secrétaire de séance.
Madame Nathalie ADER est désignée auxiliaire du secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

L'objet de la session extraordinaire de ce jour concerne le projet de charte de l'Association Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées prévoyant l'intégration de la compétence GEMAPI et du Syndicat Mixte Garonne Amont au futur PNR.

Alain FRÉCHOU remercie Madame la Présidente de la Région Occitanie et Présidente de l'Association Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées ainsi que les délégués de leur présence.

Il demande aux agents du SMGA de se présenter :

- Régis MARTINET, directeur,
- Théo BULTEAU, chef de projet du Programme de Gestion Hydromorphologique,
- Ségolène DUCHÊNE, responsable du Pôle Technique Prévention des Inondations et Rivières
- Gaëtan DECOOL, technicien Prévention des Inondations
- Nathalie ADER, responsable administrative.

Régis MARTINET précise que Laëtitia GONI-LIZOAIN, responsable du pôle GEMA et ZH est actuellement en congés. Il présente le reste de l'équipe des permanents encadrant de terrain: Frédéric FAURÉ, technicien rivière, Théo MARTIAL, chef d'équipe » et la brigade verte (5 à 6 agents en contrats d'insertion).

Les élus se présentent à leur tour.

Régis MARTINET présente un court document Powerpoint en revenant sur les dates et chiffres clés du Syndicat depuis sa création en 2019. Il précise qu'une des problématiques du territoire est le volet sédimentaire sur lequel Théo BULTEAU travaille. Il rappelle qu'un état des lieux suivi d'un diagnostic a permis l'élaboration d'une stratégie qui été validée par les élus et a débouché sur l'élaboration de programmes pluriannuels. Un Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) est en cours. Il s'agit de l'étape indispensable pour passer au PAPI complet. Un Programme Pluriannuel de Gestion est en cours 2024-28.

Carole DELGA rappelle que les inondations de 2013 ont accéléré la création de syndicats gémapiens.

Régis MARTINET explique qu'à sa création le syndicat comptait 1.5 agents et que, aujourd'hui, on compte 7 agents permanents + un contrat de projet et 3 à 5 agents en contrat d'insertion. Le bilan pour la structure est que pour une contribution plutôt basse, les interventions du SMGA sont efficaces. La compétence du syndicat est désormais bien identifiée par les administrés. Parmi les fragilités à souligner, on peut noter le financement incertain du volet « Insertion », la baisse des subventions et le caractère aléatoire des financements post-crue, même absentes pour les crues courantes.

La charge de travail en régie est très importante et le processus d'intervention complexe (ex. DIG, conventions de passage, ...).

Les enjeux pour la structure sont les suivants : la mise en œuvre du PPG 2024-28, la finalisation du PEP PAPI 2023-2024 en vue de la construction du PAPI complet en 2025 (=> portage politiques publiques et enjeux locaux), le futur PGZH (Plan de Gestion Zones Humides) et le futur PGH (Plan de Gestion Hydromorphologique) qui intègre un volet torrentiel important en collaboration avec la Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (StéPRIM), identification des frais d'entretien des ouvrages, gestion des matériaux, Le syndicat a pour ambition de faire face aux futurs épisodes d'inondation et de sécheresse.

Régis MARTINET présente quelques éléments de projection techniques et financiers. Il explique par exemple que le fait d'intervenir sur des terrains privés mène à l'utilisation fréquente du compte 45 qui induit de nombreuses opérations d'ordre, ce qui n'est pas représentatif du budget réel du syndicat.

La contribution GEMAPI actuelle est de 6 € aujourd'hui. Pour rappel, le ratio national se situe aux alentours de 7.50 €.

Alain FRÉCHOU précise que Madame la Présidente et lui s'étaient rencontrés lors des Pyrénéennes après avoir découvert le projet de charte indiquant l'inclusion de la compétence GEMAPI au futur PNR.

Carole DELGA tient à excuser Monsieur François ARCANGELI qui est retenu au PNR. Elle ajoute être présente ce jour avec la double casquette de Présidente de la Région Occitanie et Présidente de l'Association Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées.

La Région Occitanie soutient largement les Parcs Naturels. En raison de la situation économique actuelle, il va être nécessaire de revoir les ambitions à la baisse sur ce sujet mais pas sur le Comminges. Créer un PNR est un gros engagement budgétaire, mais le projet étant bien avancé sur le Comminges, il convient de le mener jusqu'au bout. La France étant financièrement dans une situation extrêmement préoccupante, on n'est pas à l'abri d'un risque de faillite. L'effort demandé aux Collectivités Locales est-il proportionné ? Elle ne le pense pas. Les efforts demandés aux contribuables soulignent de nombreuses inégalités. Pour la républicaine qu'elle est cela pose problème.

Outre son mandat de Présidente de la Région Occitanie, elle a été réélue pour 3 ans supplémentaires à la Présidence des Régions de France à l'unanimité car les élus l'ont souhaité, ce qui est une responsabilité pour elle. Elle a une bonne connaissance du Comminges et de la Barousse. Carole DELGA rappelle également avoir été directrice générale des services du Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save (petit cycle de l'eau). Elle a été élue président de l'association de préfiguration du PNR à l'unanimité et a pris cette responsabilité en cohérence avec un positionnement politique favorable au PNR. Les PNR offrent une vision transversale et une complémentarité générale. Ils permettent une prise de conscience des ressources naturelles et culturelles d'un territoire auprès des touristes et auprès des acteurs locaux. Les PNR ouvrent la question d'un développement raisonné. Ils sont complémentaires avec les communautés de communes. Les parcs régionaux permettent une prise de conscience et une valorisation d'un secteur. Les procédures de création d'un parc sont longues et doivent être validées par les services de l'Etat.

In fine, c'est l'Etat qui décide si le territoire est en capacité de porter le projet d'un PNR.

En ce qui concerne le projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées, on est dans une procédure qui normalement mènerait à la création du PNR en mai 2026. Une nouvelle délibération sera à prendre en 2025 avant les élections municipales car si on attend que les 195 nouveaux futurs conseils municipaux se mettent en place en 2026, il sera nécessaire de les convaincre tous rapidement, ce qui représente un travail conséquent, d'autant qu'on ne sait pas trop prévoir ce qu'il va se passer d'ici là.

La création du parc va mener une fusion de l'association de préfiguration du PNR avec le PETR. Le volet « Entente habitat » sera comprise dans le PNR. Pour information, le directeur actuel du projet de PNR faisant valoir ses droits à la retraite, un(e) nouveau(elle) préfigurateur sera prévu d'être recruté avec une procédure démarrant dans les prochains jours.

La Charte du PNR contient un plan d'actions et des priorités à mettre en œuvre sur la question de l'eau. Il s'agit d'un sujet important, il est nécessaire d'avoir une vision sur l'eau comme dans d'autres parcs d'autant plus que les épisodes d'inondations et de sécheresses vont se multiplier. Il va falloir que l'on s'adapte même s'il semble historiquement difficilement envisageable, pour les habitants peu concernés jusqu'alors, que les

Pyrénées soient touchées par de tels événements climatiques. L'Occitanie est la première région touchée par le réchauffement climatique.

Pour le projet de création du syndicat, le choix s'est porté sur un Syndicat Mixte ouvert qui engloberait dans le futur PNR la compétence du SCOT + la compétence EAU (GEMAPI). Il est intéressant que dans un PNR la compétence GEMAPI soit associée car cela mène à une association en amont aux projets et non, comme cela est le cas actuellement pour le SMGA, à intervenir, certes de façon agile et réactive, mais en réaction aux événements climatiques. Le travail en amont est impératif pour une bonne gestion sur le terrain. Les syndicats doivent être associés en amont sur les sujets de l'urbanisation. Un PNR qui porte le volet « urbanisme » a plus de poids. Il va être nécessaire pour le futur PNR de se structurer petit à petit.

C'est la raison pour laquelle Carole DELGA a proposé cette fusion à l'Etat. L'autre intérêt de ce projet de fusion est d'ordre budgétaire car il y a une nécessité de mutualiser au maximum.

Le temps de se structurer il faudra compter 2 ans environ.

- Le périmètre du SMGA correspond au futur PNR puisqu'il réunira le PETR actuel et PNR.
- Concernant les questions budgétaires, le budget annexe est voté compétence par compétence ce qui garantit visibilité et indépendance des budgets. Pour rappel le budget d'une compétence ne peut servir à une autre compétence d'autant que le contrôle de légalité est de plus en plus sévère.

Afin de garantir la forte réactivité - actuellement assurée par le SMGA - malgré la grande taille de la future structure, il sera nécessaire de travailler sur le futur organigramme.

Clairement, la question des avances budgétaires sera facilitée par un meilleur fonds de roulement.

Carole DELGA pense que le PNR sera une bonne chose pour le territoire et pour les habitants et ce sera un bon outil pour le développement du territoire.

Il faudra une direction dédiée à la GEMAPI pour garder de la réactivité. Cela permet de bénéficier des fonctions supports plus étoffées et d'une trésorerie plus forte pour permettre les avances. C'est une bonne chose pour le territoire et pour les habitants. Il s'agit d'un bon outil pour le développement, cela permet d'avoir une structure large et transversale sur l'ensemble de territoire.

Il y a la question du PNR et des documents d'urbanisme. La vraie prescription provient des documents d'urbanisme. Le PNR n'a pas vocation à interdire. C'est l'Etat qui a toujours le dernier mot, comme, par exemple, dans le débat actuel sur l'agrivoltaïsme, des préconisations sont apportées niveau du PNR mais c'est l'Etat qui décide et qui a toujours le dernier mot en France.

Le SCOT pose également des limites en matière de prescriptions. Dans les PLUI, l'Etat peut avoir le droit de déroger mais seulement dans quelques cas précis.

Alain FRECHOU pose une question d'ordre technique : sachant que, par exemple, Saint-Gaudens n'est pas dans le PNR mais est bien présent sur le territoire du SMGA, comment envisager le territoire de la future structure ?

Carole DELGA explique que Saint-Gaudens étant sur le périmètre du PETR, cela ne pose pas problème

Elisabeth ROUËDE fait remarquer que plusieurs communes ne sont pas dans le PNR.

Carole DELGA répond que toutes sont dans le périmètre du PETR. Cela va nécessiter plusieurs opérations de fusion. Il y a une concordance des cartes.

Marie NADALET demande ce que cela va changer pour les agents ?

Carole DELGA explique qu'en cas de transfert de compétence, les agents sont transférés dans la future structure et les acquis sont maintenus. On ne dégrade jamais la situation des salariés. On nivèle toujours vers le haut. Si on n'a pas de bonnes équipes on ne peut rien faire.

Alain FRECHOU explique que sa crainte est de voir des élus qui ne connaissent pas bien le territoire et qui seraient en mesure de prendre des décisions malgré une méconnaissance des enjeux locaux.

Carole DELGA explique que cette situation n'est pas envisageable, seuls les élus locaux seront appelés à prendre des décisions pour le territoire.

Il sera nécessaire d'être très transparent. À la création de la future structure, Elle va remettre son mandat en jeu. Elle ne peut garantir sa réélection et espère même que plusieurs candidats se manifesteront. Ainsi elle ne peut garantir le futur fonctionnement de la structure ; la façon dont les VP seront répartis sera décidée par les futurs élus.

Alain FRECHOU demande si nous aurons autant d'aide de la région et du département ?

Carole DELGA affirme qu'il n'y aura pas de changement à ce niveau-là ; la seule inconnue est l'aide accordée par l'Etat. S'il y a une baisse de subvention pour ce PNR il y aura une baisse de subventions sur tous les PNR. On ne peut pas faire des promesses qu'on ne pourra pas tenir. En tant que présidente de région, la marge de manœuvre représente uniquement 6% des ressources.

La création d'un PNR signifie une mutualisation et une réflexion transversale de l'ensemble des aménagements.

Alain FRECHOU demande quelles sont les attentes du PNR et de la Région sachant que les agents du SMGA sont actuellement au maximum au niveau de la charge de travail.

Carole DELGA explique que pour la Version 4 de la Charte du PNR il serait intéressant, sur les fiches actions liées au domaine de l'eau, que le SMGA soit associé au travail. Jusqu'à présent on n'avait pas besoin du SMGA mais il serait maintenant intéressant d'associer les compétences du SMGA qui est présent sur le terrain. Pour rappel les fiches actions sont soumises à enquête publique.

Alain FRECHOU récapitule : la GEMAPI sera une compétence à part avec un budget à part et non inclus dans le budget global du PNR. Quant à l'équipe, elle sera transférée au PNR dans les conditions actuelles.

Carole DELGA souligne que lorsque le service « transport » du Conseil Départemental a été transféré à la Région, il n'y a pas eu de soucis de transfert de personnel. Il en sera de même pour les agents du SMGA.

La Présidente explique comprendre les interrogations sur la réactivité et l'indépendance des actions du SMGA : habitant le Comminges, elle est d'autant plus consciente de la qualité du travail qui doit perdurer.

Régis MARTINET explique avoir lui-même des expériences de transfert.

Patrick LAGLEIZE prend pour exemple l'Agence des Pyrénées dont la fusion est une réussite et le résultat est extraordinaire.

Elisabeth ROUEDE demande si le personnel sera réuni en un même lieu.

Carole DELGA explique qu'on n'en est pas là. Ce point sera à étudier. Il existe des bâtiments libres sur le territoire. En ce qui la concerne, elle est favorable à un lieu unique : ce serait mieux pour les collaborateurs mais ce sera au futur Président de décider. Son expérience à Martres, où les services techniques ne sont pas dans les mêmes locaux que les autres services de la mairie, montre que cela crée des incompréhensions entre les services car ils ne se parlent pas et peuvent passer plusieurs jours sans se voir. Ce qui est dommage. Il aurait été préférable d'avoir le hangar technique à côté de la mairie mais cela n'a pas été possible avec les ABF. Elle reste plutôt favorable à ce que tout le monde soit dans un même bâtiment.



Régis MARTINET fait part de son inquiétude par rapport à la visibilité de la structure auprès des administrés => aujourd'hui le SMGA représente 77 % du Gemapien sur le territoire PNR. Avec des découpages superposés de 2 ou 3 syndicats différents, et un PNR ayant des compétences s'exerçant sur différentes échelles et secteurs, les administrés ne seront-ils pas perdus ?

Carole DELGA explique la nécessité de distinguer le nom juridique du nom commercial, ce qui en matière de communication semble absolument nécessaire. Elle prend comme exemple « Mon agence régionale de l'aménagement et de ma construction : (ARAC) » derrière laquelle il y a 2 sociétés. Mais pour une question de lisibilité auprès des administrés, une seule entité regroupe ces 2 structures. Il s'agit d'une question de communication. Nous, élus, devons être très attentifs à avoir en tête le public auprès duquel on communique. L'Etat, une fois encore, a le dernier mot sur les noms et appellations. Par exemple, la Région PACA est généralement appelée Sud PACA de la part de Renaud Muselier, son Président, alors que l'appellation officielle de la Région est la Région PACA. Il s'agit d'une certaine agilité à s'adapter en fonction du public auquel on s'adresse. Autre exemple, LIO est le nom commercial des transports en Occitanie. LIO est une marque commerciale qui parle davantage au grand public et qui est différente d'une marque territoriale. Si on parle de « Service public Régional des transports en commun en Occitanie », c'est moins accrocheur que « LIO ». D'ailleurs, les usagers parlent même maintenant des « bus rouges » pour parler des bus LIO, ce qui est une nouvelle évolution de la marque. Un exemple de ce procédé est le nom des crèches municipales qui portent souvent des noms faciles à retenir et en rapport avec l'activité. A l'inverse lorsqu'on parle de SCOT, cela s'adresse davantage à un public d'élus. De même, lorsque la CACG a été rattachée à la Région, on l'a appelée « Rives et Eaux du Sud-Ouest », le mot « Rives » ayant été préconisé par l'Etat. En résumé le nom juridique est différent du nom commercial.

Régis MARTINET ajoute qu'il s'agit d'un point de vigilance à garder en tête pour garder une grande lisibilité auprès des usagers du territoire et simplifier la complexité dans la lecture.

Ségoène DUCHÊNE intervient : sachant que le collège d'électeurs actuel provient des Communauté de Communes, est-ce que le collège des électeurs va changer ? La clé de répartition sera-t-elle la même qu'aujourd'hui ?

Carole DELGA explique que ce point sera à définir par les futurs élus. Là aussi, la décision finale reviendra à l'Etat.

Ségoène DUCHÊNE fait part de son inquiétude par rapport au temps que l'on perd à chaque changement de structure. Dans son cas, depuis le début de sa carrière en 2016, elle est passée de la CC « Pays de Luchon » à la CCPHG, puis de la CCPHG au SMGA. Et maintenant du SMGA au PNR.

Carole DELGA explique que les services de la Région travaillent beaucoup pour la préfiguration du futur Syndicat. La Région ne travaille pas seulement avec des Bureaux d'Etudes et des avocats extérieurs mais principalement avec les juristes de haut niveau et techniciens que la Région a la chance de compter parmi ses agents.

CLÔTURE DE SÉANCE : 12H30

Alain Fréchou, Président du SMGA

Nathalie Ader, Auxiliaire du secrétaire de séance

